

# GUIDE DE SAISIE DES ARRETES DE MALADIE

## AGIRHE

### CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Durée du congé de maladie ordinaire (CMO) : un an sur une période référence de 12 mois.

Dans AGIRHE → sélectionner l'agent

→ Absences

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

Modifier | Imprimer

- Situation administrative actuelle
- Temps de travail
- Déroulement de carrière
- Prochaines évolutions de carrière

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

**Ajouter un congé**

Période	Arrêté	Durée	Créé le	Modifié le	
Du 05/10/2015 au 06/10/2015	Congé de maladie ordinaire	2	07/10/2015	07/10/2015	Imprim.   Supp.
Du 29/06/2015 au 01/07/2015	Congé de maladie ordinaire	3	01/07/2015	01/07/2015	Imprim.   Supp.

**Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :**

Type d'absence: Congés maladie

Absence: Congé de maladie ordinaire (AC05)

Valider | Annuler

Saisir la période d'arrêt et/ou vérifier s'il s'agit d'une prolongation. S'il s'agit d'un arrêt initial ne pas cocher la case « prolongation ».

**Congé : Maladie ordinaire**

Date du certificat médical: 05/10/2015 | Nom du médecin: RIFF Maria | Ville d'exercice du médecin: COMMERCY

Date de début: 05/10/2015 | Prolongation:

Date de fin incluse: 06/10/2015 | Date saisine: | Date avis: |

Durée: 2 | Nombre de jours sans traitement: 0

Nombre de jours PT: 2 | Nombre de jours DT: 0

Valider et créer arrêté | Valider SANS imprimer arrêté | Retour

Calendrier | Transfert excel

L'arrêté généré se trouve dans

**DOCUMENTS**



**Congé : Longue Maladie**

Date de début : 01/01/2016  
 Date de fin incluse : 31/03/2016  
 Ouv. nouveau droit :  oui  non

**Comité médical départemental**

Date saisine : \_\_\_\_\_ Date avis : 18/01/2016 Siège : CDG Meuse

**Temps partiel thérapeutique**

Début période : \_\_\_\_\_ Fin période : \_\_\_\_\_

Durée : 91 Nombre de jours sans traitement : 0  
 Nombre de jours PT : 91 Nombre de jours DT : 0

**DOCUMENTS**

**LE CONGE POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)**

Functionnaires et stagiaires affiliés au régime spécial CNRACL

L'autorité territoriale reconnaît l'imputabilité au service de l'accident après instruction de la demande :

- saisie de la déclaration d'accident dans AGIRHE,
- arrêté reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident,
- arrêté plaçant l'agent en congé pour invalidité temporaire imputable au service.

L'autorité territoriale ne reconnaît l'imputabilité au service de l'accident :

- saisie de la déclaration d'accident dans AGIRHE,
- saisie du conseil médical réuni en formation plénière,
- l'agent est placé en congé pour invalidité temporaire imputable au service à titre provisoire

Saisie de la déclaration d'accident

**Assistant / conseiller de prévention**

**Informations complémentaires médecine**

**Accident du travail / maladie professionnelle ou contractée en service**

**Visites médicales**

**Evaluation des risques**

## Saisie de la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident

Retour à la liste des agents

Identité **Carrière** Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Modifier Imprimer

Situation administrative actuelle

Temps de travail

**Déroulement de carrière**

Prochaines évolutions de carrière

Situation administrative actuelle

Temps de travail

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs Ajouter une carrière  Sans les absences

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Sélectionner le type et l'arrêté que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêté Modalités d'exercice

Arrêté Reconnaissance imputabilité au service (AM90)  Tous

d'un accident

Valider Annuler

Arrêté Reconnaissance imputabilité au service (AM90)

d'un accident

Date d'effet

Date de l'accident

Commentaires

Observations (Visible Cdg)

Retour Valider

Pour générer l'arrêté :

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs Ajouter une carrière  Sans les absences

PDF  Inverser lignes  Interco.

Date	Arrêté	Grade	Ech.	DH	Collectivité	
	Reconnaissance imputabilité au service			3500	CENTRE DE GESTION	Supp. Imprime E

Puis DOCUMENTS

## Le congé pour invalidité temporaire imputable au service : saisie des arrêts

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

Modifier | Imprimer

**Situation administrative actuelle**

**Temps de travail**

**Déroulement de carrière**

**Prochaines évolutions de carrière**

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

Ajouter un congé

Période	Arrêté	Durée	Créé le	Modifié le	
Du 05/10/2015 au 06/10/2015	Congé de maladie ordinaire	2	07/10/2015	07/10/2015	Imprim.   Supp.
Du 29/06/2015 au 01/07/2015	Congé de maladie ordinaire	3	01/07/2015	01/07/2015	Imprim.   Supp.

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

**Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :**

Type d'absence: Congés maladie

Absence: Congé pour invalidité temporaire imputable au service (AC37)

Valider | Annuler

Ou dans l'attente de l'instruction du dossier

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

**Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :**

Type d'absence: Congés maladie

Absence: Congé provisoire pour invalidité temporaire imputable au service (AC38)

Valider | Annuler

**Congé provisoire pour invalidité temporaire imputable au service**

Suite à: après accident de service

Date de début: [ ] Date de l'accident/maladie: [ ]

Date de fin incluse: [ ]

Commission de Réforme

Date saisine: [ ] Date avis: [ ] Siège: [ ]

Durée: [ ] Nombre de jours sans traitement: [ ]

Nombre de jours PT: [ ] Nombre de jours DT: [ ]

Calculer | Valider SANS imprimer arrêté | Retour

## LE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE (fonctionnaires régime spécial)

Le temps partiel thérapeutique est une position d'activité.

Saisie des arrêtés autorisant les agents à reprendre leurs fonctions à temps partiel thérapeutique

This screenshot shows the 'Carrière' menu highlighted in red. The menu is part of a navigation bar with other options like 'Identité', 'Affectation fiche de poste', 'Prévention', 'Formations', 'Expériences', 'Compétences', 'Absences', 'Evaluation', and 'Historiques'. Below the navigation bar, there are buttons for 'Modifier' and 'Imprimer'. The main content area lists several administrative sections: 'Situation administrative actuelle', 'Temps de travail', 'Déroulement de carrière' (highlighted in red), and 'Prochaines évolutions de carrière'.

This screenshot shows the 'Sélectionner le type et l'arrêt' form. The 'Type d'arrêt' dropdown is set to 'Modalités d'exercice'. The 'Arrêté' dropdown is set to 'Temps partiel thérapeutique (CNRACL) (AM12)', which is highlighted in red. There are 'Valider' and 'Annuler' buttons at the bottom, with 'Valider' also highlighted in red.

This screenshot shows the details of the 'Arreté' form. The 'Arreté' dropdown is set to 'Temps partiel thérapeutique (CNRACL) (AM12)'. The form includes fields for 'Date d'effet', 'Date de fin incluse', 'Durée', and '% du temps de travail'. A 'calcul' button is highlighted in red next to the 'Durée' field. There are also fields for 'Date du comité médical départemental ou commission de réforme', 'Commentaires', and 'Observations (Visible Cdg)'. At the bottom, there are 'Retour' and 'Valider' buttons, with 'Valider' highlighted in red.

⚠️ Après épuisement des droits à exercer les fonctions à TPT ou en cas de non renouvellement, l'agent doit être réintégré à temps complet

## LA DISPONIBILITE POUR RAISON DE SANTE (fonctionnaires titulaires à TC et TNC)

La mise en disponibilité d'office est prononcée par le conseil médical réuni en formation restreint, après épuisement des droits à CMO, CLM, CGM et CLD. Cette période ne correspond pas à une période d'activité. Elle est fixée pour un an maximum, renouvelé 2 fois pour une durée égale.

Saisie des périodes de disponibilité d'office pour raison de santé

Retour à la liste des agents

Identité **Carrière** Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Modifier Imprimer

Situation administrative actuelle

Temps de travail

**Déroulement de carrière**

Prochaines évolutions de carrière

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Sélectionner le type et l'arrêté que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêt Positions

Arrêté Disponibilité d'office pour des raisons de santé après avis du C.M. (AP07) Tous

après épuisement des droits à congés maladie

Valider Annuler

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Arrêté Disponibilité d'office pour des raisons de santé après avis du C.M. (AP07)

après épuisement des droits à congés maladie

Date d'effet 15/03/2016

Date de fin incluse 14/09/2016

Durée 184 calcul

Date du comité médical départemental 18/01/2016

Commentaires Inaptitude physique temporaire .....

Etat de l'arrêté

Retour **Valider**  

## DISPONIBILITE A TITRE CONSERVATOIRE

Retour à la liste des agents

Sélectionnez la collectivité : CENTRE DE GESTION rédacteur principal de 1ère classe Fusion Carrière

Identité **Carrière** Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation

Sélectionner le type et l'arrêté que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêt Traitement

Arrêté Maintien demi-traitement (attente décision administrative) (AT41) Tous

Votre choix

- suite à épuisement des droits à congés pour longue maladie
- suite à épuisement des droits à congés pour maladie longue durée
- suite à épuisement des droits à congés pour maladie ordinaire

## LE CONGE DE MATERNITE

Identité Carrière Affectation fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence

Absence

**Congé de maternité**

Date du certificat médical

Date prévue d'accouchement

Nombre d'enfants après la naissance

Nom du médecin

Ville d'exercice du médecin

Naissance  unique  gemellaires  multiples

Date de début

Durée

Nombre de jours PT

Date de fin incluse

Nombre de jours sans traitement

### LE CONGE LIE A UN ETAT PATHOLOGIQUE

Identité Carrière Affectation fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence

Absence

→ 14 jours maximum pour un état pathologique résultant de la grossesse

**Congé supplémentaire lié à un état pathologique**

Date du certificat médical

Type de congé

Date de début

Nom du médecin

Ville d'exercice du médecin

Durée

Date de fin incluse

Nombre de jours PT

Nombre de jours sans traitement

→ 26 jours maximum après le congé de maternité pour un état pathologique lié à la suite des couches (allaitement)

**Congé supplémentaire lié à un état pathologique**

Date du certificat médical

Type de congé

Date de début

Nom du médecin

Ville d'exercice du médecin

Durée

Date de fin incluse

Nombre de jours PT

Nombre de jours sans traitement